



Appel à projets 2020 pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs (Ateliers de recherche, Écoles d'été)

Bases de soutien :

Afin de favoriser la mise en réseau des chercheurs et le dialogue scientifique franco-allemand, l'Université franco-allemande (UFA) soutient l'organisation de manifestations franco-allemandes destinées aux jeunes chercheuses et jeunes chercheurs (doctorants et/ou post-docs). Les manifestations soutenues pourront également être ouvertes aux étudiants de master ou équivalent lorsque cela apparaît justifié.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemand ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est envisagée positivement.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La durée de la manifestation peut s'étendre de 2 jours minimum à 4 semaines maximum. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier sur une période de 24 mois maximum.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- s'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheurs

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteurs de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenants,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Équilibre des participants issus des deux États partenaires,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (équilibre du budget, cofinancement...) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participants ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidats,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, p.ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs.

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France et en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation scientifique. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour ainsi que, dans des cas exceptionnels, les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participants peuvent être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiants de niveau licence.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2020, 15 juin 2020 et 15 octobre 2020. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe quatre mois à compter de la date limite de dépôt.

Le formulaire de dépôt des projets figure sur le site Internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français et allemand ; exceptionnellement ils pourront être déposés par deux jeunes chercheurs ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignements supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- les mêmes informations devront être transmises en français et en allemand. À titre exceptionnel, un projet pourra être déposé en anglais mais devra également être traduit dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de dépôt du projet devra être dûment complété et envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : Manifestations scientifiques) à l'adresse suivante : manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org